

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

T				
Title - Sujet Tracteur routier avec grue mont	táa s			
Solicitation No N° de l'invita		Date		
F7047-130128/A	ition	2014-	.01.	-03
Client Reference No N° de re	áfárance du client	2014	01	-03
F7047-130128	ererence du chem			
GETS Reference No N° de re PW-\$\$HP-918-64321	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	°۷	ME
hp918.F7047-130128				
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2014-02-11				Eastern Standard Time EST
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur
Huda Dahir			hp	918
Telephone No N° de télépho	one	FAX I	No.	- N° de FAX
(819) 956-1702 ()		()	-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•			
Spe	cified Herein			
	dans les présentes			
Instructions: See Herein				

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracte	ères d'imprimerie)
Signature	Date



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Destination Code - Code destinataire	Destination Code - Destination Address - Code destination Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D-1	FISHERIES AND OCEANS/PECHES ET OCEANS	F7047	DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS
	MCI BUOY BASE MAINTENANCE & CONSTRUCTION		INTEGRATED TECHNICAL SERVICES
	P .0, BOX 1000 50 DISCOVERY DRIVE, LEVEL 4		200 KENT ST - STN 7W100
	DARTMOUTH.NS B2Y3Z8		OTTAWA
	ATT: NICOLE KING 902-426-8875		Ontario
			K1A0E6
			Canada

Item		Dest. Code	Inv. Code	Qt	U. of I.	Unit Price/I FOB	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Rea.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
-	Tracteur routier avec grue montée	D-1	F7047	1	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
	sur châssis								
	ministère des Pêches et des								
	Océans a besoin du vehicule								
	indiqué dans la présente en								
	conformément à l'Annexe « A » -								
	Tracteur routier de classe 8 avec								
	flèche articulée (grue) d'une								
	capacité de 36 tonnes montée sur								
	châssis ci-jointe.								

F7047-130128/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7047-130128

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp918F7047-130128

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DEMANDE DE PROPOSITION (DP)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences en matière de sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu
- 4. Interprétation

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables
- 5. Considérations environnementales
- 6. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 1. Instruction pour la préparation des soumissions
- 2. Section I: Soumission technique
- 3. Section II: Soumission financière
- 4. Section III: Attestations et Renseignements supplémentaires

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Évaluation technique
- 3. Évaluation financière
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA
- 12. Inspection et acceptation
- 13. Préparation en vue de la livraison

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur $F7047-130128/A \hspace{1cm} hp918$ Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME $F7047-130128 \hspace{1cm} hp918F7047-130128$

14. Expédition - livraison à destination

- 15. Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production
- 16. Matériel
- 17. Disponibilité des pièces de rechange
- 18. Conditionnement
- 19. Garantie
- 20. Interchangeabilité

Pièces jointes

Annexe « A » - Tracteur routier de classe 8 avec flèche articulée (grue) d'une capacité de 36 tonnes montée sur châssis

Appendice « 1 » - QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

F7047-130128/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7047-130128

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp918F7047-130128

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

ministère des Pêches et des Océans a besoin du véhicules indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe « A » - Tracteur routier de classe 8 avec flèche articulée (grue) d'une capacité de 36 tonnes montée sur châssis ci-jointe.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Interpretation

Les exigences obligatoires énoncées dans la présente demande de proposition utilisent les termes «doit », « doivent », « devra », « devront » ou « obligatoire ». Les soumissions ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

F7047-130128/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F7047-130128

hp918F7047-130128

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003 (2013-06-01)** Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: s

soixante (60) jours

Insérer :

quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept (7) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou

F7047-130128/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7047-130128

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp918F7047-130128

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

- Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.
- Les offrants / fournisseurs devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).
- Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

6. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la

condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **sept (7)** jours calendrier avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

F7047-130128/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7047-130128

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp918F7047-130128

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

2. Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les soumissionnaires doivent également compléter et soumettre d'ici la date et l'heure de clôture des soumissions ce qui suit :

- Annexe « A » Tracteur routier de classe 8 avec flèche articulée (grue) d'une capacité de 36 tonnes montée sur châssis.
- 2) Appendice « 1 » QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES.

2.1 Produits équivalents

- 2.1.1 Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
- indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;

Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-130128/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7047-130128

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918

File No. - N° du dossier hp918F7047-130128 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions; et
- e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2.1.2 Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et de la performance ne seront pas pris en considération si :
- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement; ou
- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 2.1.3 Les offrants / fournisseurs sont incités à proposer des solutions écologiques chaque fois que possible.
- 2.1.4 Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

3. Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière dans la section intitulé "Détails de l'article" en conformité avec la base de paiement identifié dans la PARTIE - 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSEQUENT à l'article 6.1 Base de paiement.

3.1 Fluctuation du taux de change

3.1.1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450. Cette information n'est accessible qu'aux fonctionnaires fédéraux., Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant

Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-130128/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

F7047-130128 hp918F7047-130128

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

- 3.1.2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 3.1.3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
- 3.1.4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450. Cette information n'est accessible qu'aux fonctionnaires fédéraux, pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
- 3.1.5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

4. Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la PARTIE 5 - ATTESTATIONS.

4.1 Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

4.1.1 Date de livraison

Bien que la livraison du véhicule soit demandée pour le ou avant le <u>31 Mars 2014</u> la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 - QTÉ 1, Tracteur routier avec grue montée sur châssis seront livrées dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

4.1.2 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois.

F7047-130128/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7047-130128

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp918F7047-130128

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- 1.1 Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- 1.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

2. Évaluation technique

- 2.1 L'évaluation technique a pour but de déterminer si les produits ou les services offerts respectent tous les critères techniques obligatoires décrits dans les documents énumérés ci-dessous et tel que décrit dans la Section I: Soumission technique de la PARTIE 3 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS:
 - 1) Annexe « A » Tracteur routier de classe 8 avec flèche articulée (grue) d'une capacité de 36 tonnes montée sur châssis.
 - 2) Appendice « 1 » QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES.

3. Évaluation financière

- 3.1 L'évaluation financière consiste à déterminer le prix le plus bas en utilisant l'information transmise dans "Détails de l'article"
- 3.2 Les soumissions seront évaluées sur la base du prix global pour l'article et quantité.

4. Méthode de sélection

4.1 Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix global évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

F7047-130128/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7047-130128

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp918F7047-130128

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «<u>soumissionnaires_admissibilit limite</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de <u>Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDCC) - Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires admissibilit limite</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

F7047-130128/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F7047-130128

hp918F7047-130128

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

2. Besoin

L'entrepreneur doit livrer QTÉ 1, Tracteur routier avec grue montée sur châssis en conformité avec l'Annexe « A » - Tracteur routier de classe 8 avec flèche articulée (grue) d'une capacité de 36 tonnes montée sur châssis ci-jointe.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro,une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Livraison du véhicule

La livraison du véhicule doit être effectuée comme suit :

Article 001 - QTÉ 1, Tracteur routier avec grue montée sur châssis doivent être livrés le ou avant le ______. (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Huda Dahir

Titre: Spécialiste en approvisionnement

Organisation: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Direction TPLEP,

Division HP

7A2, Place du Portage, Phase 3, 11 rue Laurier, Gatineau, Quebec,

K1A 0S5

Téléphone: 819-956-1702

Courriel: huda.dahir@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

F7047-130128/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F7047-130128

5.3

hp918F7047-130128

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable des achats

Le responsable	des achats pour le conti	rat est :
Nom:		(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Titre: Organisation:		ratinbution du contrat)
Téléphone : Télécopieur : Courriel :		
exécutés en ver procédures exig questions admir cependant, celu changements à modification au	tu du contrat. Il est resp és pour l'administration nistratives identifiées dan i-ci ne peut pas autorise	e ministère ou organisme pour lequel les travaux sont ponsable de la mise en oeuvre d'outils et de du contrat. L'entrepreneur peut discuter de ns le contrat avec le responsable des achats; et de changements à l'énoncé des travaux. Des euvent être effectués uniquement au moyen d'une rité contractante.
Le responsable	technique pour le contra	at est :
Nom:		(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Titre: Organisation:		ratinbution du contrat)
Adresse :		
Téléphone : Télécopieur : Courriel :		

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

F7047-130128/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

F7047-130128

hp918F7047-130128

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignem Nom : Titre: Téléphone : Télécopieur : Courriel :	ents généraux 	
Suivi de la lin Nom : Titre: Téléphone : Télécopieur : Courriel :		
Service a	près-vente	
so g	ervices après-vent	et/ou son agent suivant est autorisé à fournir des e, d'entretien et de réparations sous garantie; et une e pièces de rechange pour le véhicule/équipement
Article 00 Nom : Adresse :)1 	
Numéro c		
Distance	entre le lieu de livr	aison et le concessionnaire et/ou l'agent :km

6. **Paiement**

5.5

6.1 Base de paiement - Prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxe applicable en sus, si applicable.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

F7047-130128/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F7047-130128

hp918F7047-130128

6.2 Clauses du guide des CCUA

H1000C Paiement unique 2008-05-12

6.3 Taux de change/paiement sur livraison

- 6.3.1 Le prix en monnaie canadienne comprend le montant en monnaie étrangère pour les biens, les services ou les deux provenant de l'extérieur du Canada, tel que précisé dans le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change.
- 6.3.2 Le prix doit faire l'objet d'un rajustement fondé sur le taux de change en vigueur et appliqué par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la date d'importation, mais seulement pour le montant en monnaie étrangère indiqué sur le formulaire ci-dessus.
- 6.3.3 Aucun rajustement de prix résultant directement de l'application des dispositions de la présente clause ne sera effectué si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de plus ou moins 2 p. 100 du(des) taux de change mentionné(s) ci-dessus, ou équivalent à plus ou moins 100 \$ du montant total cumulatif demandé en guise de rajustement du taux de change en vertu du contrat.
- 6.3.4 Sur chaque facture ou réclamation de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, le facteur de rajustement du taux de change (à la hausse, à la baisse ou stable). En outre, il devra joindre à la facture une copie du formulaire B3-3, Douanes Canada Formule de codage, de l'ASFC, pour les biens, les services ou les deux importés.
- 6.3.5 Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause.

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

1)	poste à:	de la propre facture de	rentrepreneur dorvent etre envoyes par la
	Nom :		(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
	Titre: Téléphone : Télécopieur : Courriel :		

2) Une copie de toutes les factures à l'autorité contractante de TPSGC:

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

F7047-130128/A

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F7047-130128

hp918F7047-130128

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales 2010A (2013-04-25) Conditions générales biens (complexité moyenne):
- (c) Annexe "A" Spécifications -ministère des Pêches et des Océans;
- (d) Annexe « A » Tracteur routier de classe 8 avec flèche articulée (grue) d'une capacité de 36 tonnes montée sur châssis;
- (d) Appendice « 1 » QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du ______.

11. Clauses du guide des CCUA

Les modaliés suivantes sont incorporées aux présentes:

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
G1005C	Assurances	2008-05-12

12. Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

F7047-130128/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F7047-130128

hp918F7047-130128

13. Préparation en vue de la livraison

Le véhicule/équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule quitte l'usine et soit remis au personnel de ministère des Pêches et des Océans au lieu de livraison final.

Les réservoirs d'essence doivent être remplis au moins à moitié avant la remise du ou des véhicules au personnel de ministère des Pêches et des Océans .

Toute tentative de la part du transporteur de livrer des véhicules sera refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que le personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer de coûts additionnels.

14. Expédition - livraison à destination

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés :

Pêches et Océans MCI Buoy Base Maintenance & Construction P.O. Box 1000, 50 Discovery Drive, Level 4 Dartmouth, NS B2Y 3Z8

À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

Article 001 - La personne-ressource à la destination est :	(à être inséré p	ar TPSGC	au moment
de l'attribution du contrat)			

15. Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au ______ (précisez le lieu). Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que l'État assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement.

16. Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant (Année-modèle 2014 ou plus récent).

17. Disponibilité des pièces de rechange

L'entrepreneur doit s'assurer que ministère des Pêches et des Océans ou ses mandataires auront la possibilité d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour entretenir et réparer, de façon convenable et intégrale, le véhicule visé par la présente spécification et ce, pour une période de dix (10) ans.

F7047-130128/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp918

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7047-130128

File No. - N° du dossier hp918F7047-130128

18. Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

19. Garantie

On appliquera la	garantie norr	n <mark>ale du fabricant</mark> (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribut	tion du
contrat soit	_ mois ou	km) par l'entremise du concessionnaire désigné ou de l'agent a	agréé.

20. Interchangeabilité

A moins de modifications autorisées par le TPSGC au cours du cycle de fabrication, tous les véhicules fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de marque et de modèle semblables, et tous leurs assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

Annexe « A » - Tracteur routier de classe 8 avec flèche articulée (grue) d'une capacité de 36 tonnes montée sur châssis

Énoncé des besoins

1. Aperçu général

La base de Dartmouth de la Garde côtière canadienne, Infrastructure maritime et civile des Services techniques intégrés (IMC-STI), a besoin d'un tracteur routier de classe 8 doté d'une flèche articulée d'une capacité de 36 tonnes montée sur châssis. Grâce à ce véhicule, on fournira des services de manutention de matériel afin de satisfaire aux exigences des programmes opérationnels et des grands projets d'immobilisations à venir de l'IMC. L'ensemble camion et grue doit se conformer à toutes les règles et à tous les règlements du ministère des Transports de la Nouvelle-Écosse. Les paragraphes ci-après décrivent les exigences que doit respecter l'IMC des STI pour mener à bien ces services.

Des manuels d'exploitation complets, dans les deux langues officielles, doivent être fournis en même temps que l'équipement.

Un enduit doit être appliqué sur le camion et la grue afin d'éviter la corrosion.

2. Exigences relatives à la grue

Généralités

La grue doit être conforme à tous les codes, normes et règlements en vigueur en Nouvelle-Écosse.

Elle doit également respecter tous les codes, normes et règlements fédéraux.

La grue doit être dotée d'une base en acier moulé plutôt que d'une base soudée, afin de bénéficier d'une meilleure résistance à la contrainte.

Capacité

Cette grue doit disposer d'une capacité de levage minimale d'environ 1 134 kg (2 500 lb) dans un rayon approximatif de 20 m (62 pi). La grue doit être fournie avec un tableau de charge pour le ramassage du matériel concerné par cette demande.

Rotation

La grue doit pouvoir tourner à 360 ° dans les deux sens. Une capacité de rotation de 400 ° serait préférable.

Commandes

La grue doit être équipée de deux ensembles de commandes permettant de maîtriser parfaitement la grue, les vérins de stabilité et le treuil. Un ensemble de commandes doit être monté de chaque côté de la grue.

Commande à distance

Outre les commandes fixes, la grue doit être fournie avec une télécommande, un équipement de charge et une batterie de rechange, le cas échéant, afin de contrôler à distance toutes les fonctions de la grue, des vérins de stabilité et du treuil.

Vérins de stabilité et stabilisateurs

La grue doit être équipée de stabilisateurs et de vérins de stabilité à actionnement hydraulique. Le camion doit être équipé du nombre approprié de stabilisateurs et de vérins de stabilité en fonction de la capacité de la grue.

Treuil

La grue doit être équipée d'un dispositif de commande de câble de treuil. Elle doit aussi être dotée d'un limiteur de course qui écarte tout risque de surcharge directe et indirecte au niveau du treuil. Le treuil doit pouvoir satisfaire aux exigences minimales de charge / de levage, telles que mentionnées dans la section **Capacité.**

Crochets

La grue doit être équipée de tous les crochets appropriés, fixés à l'extrémité de la flèche ainsi qu'au câble du treuil.

Système hydraulique

Le système hydraulique doit être de type à centre fermé et comprendre une pompe à haute pression à cylindrée variable qui alimente en huile la soupape de commande principale ainsi qu'une soupape de commande de vérin de stabilité. La pompe doit être entraînée par la prise de force installée sur l'arbre de transmission, dans le châssis du camion, et les commandes doivent être montées sur le tableau de bord dans la cabine.

Un réservoir 100 % plastique, monté sur la grue et conçu pour résister aux chocs, aux intempéries et à la corrosion, doit être fourni.

Modèle(s) acceptable(s)

Fassi F365A.2.27, Fassi F365RA.2.27 ou un équivalent

Exigences minimales relatives au camion

Il incombe au fournisseur de s'assurer que le camion fourni se conforme aux exigences de cette grue ainsi qu'à toutes les autres exigences identifiées dans l'Énoncé des besoins.

3. Exigences relatives au camion

Généralités

Le camion doit pouvoir supporter une grue mobile et proposer une configuration tracteur/remorque de classe 8.

Moteur

Le moteur doit se conformer aux exigences minimales suivantes :

Carburant : Diesel

Puissance: 500 à 600 HP **Couple**: 1 650 à 2 050 lb-pi

Émissions: Les normes d'émission de niveau 4 doivent

être respectées.

Moteurs admissibles : Detroit Diesel DD16

Cummins ISX15
Paccar MX-13
Ou un équivalent

Équipement-moteur :

- Frein moteur par compression
- Arrêt de protection du moteur
- Vitesse max. en rapport supérieur 120 km/h en cas de conduite à la pédale
- Vitesse max. en rapport supérieur 110 km/h en cas de conduite avec régulateur
- Différentiel de 50 HP entre la conduite avec vitesse régulée à la pédale et la conduite avec régulateur de vitesse
- Régime de prise de force variable en fonction des spécifications de la grue
- Doubles tuyaux d'échappement verticaux courbés montés sur le montant milieu Dépassement de la hauteur du toit, soit 11 pieds (3,35 m) (132 po), non autorisé
- Protections de cheminée d'échappement en acier inoxydable
- Doubles filtres à air en acier inoxydable montés sur le capot
- Chauffe-bloc standard 1 500 W/115 V c.a. pour temps froid jusqu'à -20 °
- Radiateur en cuivre/laiton
- Système de chauffage de liquide de refroidissement, moteur arrêté Chauffe le moteur et l'intérieur de la cabine lorsque le

- moteur est arrêté. Doit se conformer aux normes d'émissions américaines. Marque Webasto ou l'équivalent
- 4 batteries à goujon fileté, 12 volts, 4 400 ADF, sans entretien
- Progiciel de moteur et adaptateur d'interfaces applicable
- Deux batteries pour périphériques de cabine couchette avec isolateur

Exigences minimales relatives à la boîte de vitesses :

- Boîte de vitesses manuelle 18 rapports
- Refroidisseur d'huile de boîte de vitesses à l'air
- Prise de force

Boîtes de vitesses acceptables : Eaton Fuller RTLO-16918B ou l'équivalent

Exigences minimales relatives à l'essieu et aux équipements avant :

- Essieu avant avancé
- Essieu avant concave unique
- Freins avant avec garniture sans amiante, écrans antipoussière et régleurs de timonerie automatiques
- Servodirection
- Refroidisseur de servodirection

Exigences minimales relatives à la suspension avant :

- Suspension avant à lames dégressives 20 000 lb
- Amortisseurs avant

Exigences minimales relatives à l'essieu et aux équipements arrière :

- Essieux arrière tandem 46 000 lb
- Rapport de l'essieu arrière 3:91

- Différentiel à glissement limité commandé par le chauffeur sur les deux essieux tandem
- Soupape de blocage interponts (blocage 4 voies ou complet)
- Régleurs de timonerie arrière automatiques
- Garniture de frein sans amiante

Exigences minimales relatives à la suspension arrière :

- Suspension arrière Airliner 46 000 lb ou l'équivalent
- Espacement d'essieu de 51 po
- Pare-chocs arrière deux essieux (tandem) suspension pneumatique
- Vanne de vidange de suspension pneumatique Commande de vanne de vidange située dans la cabine du camion

Pneus:

Avant : pneus avant radiaux 20 plis Michelin XFE 385/65R22.5 ou l'équivalent

Arrière : pneus arrière radiaux 16 plis Michelin XDS2 11R22.5 ou l'équivalent

Pneus de roues motrices avec dessin de bande de roulement boue/neige

Jantes:

- Jantes avant Alcoa LVL One 82462x22.5x12.25 10-Hub Pilot inset
 10-Hand Aluminum Disc Ou l'équivalent
- Jantes arrière Alcoa LVL One 98367x22.5x8.25 10-Hub Pilot Aluminum Disc Ou l'équivalent
- Jantes en aluminium

Contenance du réservoir :

Minimum 757 litres (200 gal)

Réservoirs de carburant :

- Réservoirs de carburant à monter de chaque côté du camion (Réservoirs montés en selle)
- La configuration des réservoirs de carburant ne doit pas interférer avec le fonctionnement de la grue et nécessitera la définition d'étapes précises, le cas échéant.

Équipement de châssis :

- Pare-chocs avant en aluminium poli élancé vers l'arrière
- Bavettes garde-boue montées sur l'aile avant
- Garde-boue et supports arrière
- Aile et supports de roue motrice (avant tandem) en aluminium Ou l'équivalent
- Goupille de remorquage avant centrée non amovible pour parechocs routier ou de construction
- Deux boîtes de rangement en aluminium montées sur le châssis (verrouillables) de taille admissible

Empattement et châssis :

 L'empattement ne doit pas être inférieur à 5,79 m (228 pouces) (mesuré du centre de l'essieu avant au centre de l'essieu tandem arrière). Cette spécification vise à adapter le camion à la remorque existante.

Sellette d'attelage :

 Le dispositif d'accouplement de la sellette d'attelage doit respecter ou dépasser les exigences en matière de remorquage et de poids brut pour ce camion.

- La sellette d'attelage est de type réglable à commande pneumatique. Les commandes de la sellette d'attelage réglable doivent se trouver dans la cabine du camion.
- Dégagement de goupille à gauche

4. Cabine du camion

Extérieur de la cabine du camion :

- Cabine à utilisation intensive en acier galvanisé Ou l'équivalent
- Couchette de cabine à plafond bas de 40 pouces
- Cabine et jupes de couchette en acier inoxydable avec voyants de sécurité à DEL
- Doubles avertisseurs pneumatiques blindés montés sur le toit
- Avertisseur électrique unique
- Doubles voyants d'alarme ambres à 360° approuvés par le ministère des Transports de la Nouvelle-Écosse
- Éclairage auxiliaire permettant d'éclairer à 200 pieds derrière le véhicule
- Doubles rétroviseurs chauffants électriques en acier inoxydable West Coast avec commande à distance pour le rétroviseur de droite
- Rétroviseurs chauffants convexes de 8 pouces à gauche et à droite montés sous les rétroviseurs ci-dessus
- Pare-soleil extérieur en acier inoxydable
- Fenêtres à commande électrique à droite et à gauche
- Feux de gabarit à DEL
- Feux stop/de queue/de marche arrière encastrés
- Clignotants de changement de direction avant à DEL, montés sur l'aile
- Pare-brise chauffé et teinté
- Cabine et couchette à suspension pneumatique
- Logement de batterie auxiliaire pour appareils périphériques de cabine (réfrigérateur, télévision, etc.)
- Poignées en acier inoxydable montées côtés conducteur et passager

- Poignées en acier inoxydable montées côtés conducteur et passager, à l'arrière de la couchette

Exigences minimales relatives à l'intérieur de la cabine du camion :

- Largeur minimale à l'intérieur de la cabine : 177,8 cm (70 pouces)
- Climatisation
- Chauffage/dégivrage
- Commandes individuelles de chauffage/climatisation de couchette
- Plafonniers activés par la porte
- Lampes d'accueil gauche et droite
- Alimentation 12 V intégrée au tableau de bord
- Sièges conducteur et passager de qualité supérieure, à dossier haut et à suspension pneumatique, avec soutien lombaire réglable et accoudoirs ajustables
- Volant de 45,72 cm (18 po)
- Volant inclinable et télescopique
- Pare-soleil conducteur et passager
- Autoradio AM/FM avec lecteur CD, précâblage pour l'utilisation d'un système de navigation satellite (SiriusXM ou équivalent), Bluetooth et microphone avec entrées auxiliaires en façade
- Système audio de qualité supérieure dans la cabine et la couchette
- Commandes auxiliaires de l'autoradio/des enceintes dans la couchette
- Enceinte d'autoradio CB auxiliaire Combinaison avec le système audio autorisée
- Alimentation 12 V dans la couchette Réfrigérateur
- Convertisseur continu-alternatif de 1 000 W à installer dans la couchette, pour appareils périphériques
- Ensemble d'isolation de cabine supplémentaire

- Ensemble d'isolation de couchette supplémentaire
- Deux lits dans la couchette Couchette de type rabattable autorisée Une obligatoire, deux le cas échéant
- Bacs d'entreposage dans la couchette
- Matelas adapté(s) à la/aux couchette(s)
- Fenêtres de couchette
- Stores de fenêtre à glissières
- Deux porte-gobelets
- Réflecteurs triangulaires sans signaux lumineux
- Extincteur d'incendie 5 lb

Exigences minimales relatives à l'instrumentation et aux commandes :

- Manomètres à air comprimé primaires et secondaires de 5,08 cm
 (2 po)
- Avertisseur de recul de 97 Db
- Régulateur de vitesse et interrupteurs
- Indicateur de carburant
- Indicateurs de température (liquide de refroidissement, boîte de vitesses, huile, etc.)
- Indicateur de turbocompression
- Robinet de commande manuelle du frein de la remorque
- Essuie-glace de pare-brise avec temporisateur
- Commutateur de clignotant sans annulation VSM avec gradateur de phares intégral et neutralisation du freinage
- Autoradio Cobra CB éclairé installé Ou l'équivalent
- Précâblage pour autoradio VHF monté sous le tableau de bord

- Antenne radio UHF/VHF montée sur le toit, dans la partie centrale arrière
- Interrupteur de feux de gabarit et de feux de cabine avec interrupteur séparé pour les feux de gabarit de la remorque et interrupteur pour feux de remorque
- Interrupteur de ventilateur de moteur
- Système de frein de stationnement à 3 valves Capacité de tirer plusieurs remorques (train routier) éventuellement envisagée
- Double système à entraînement pneumatique de bascule modèle route Air-Weigh installé Doit également inclure un indicateur de suspension monté sur le tableau de bord
- Indicateur de température extérieure avec affichage en degrés Fahrenheit et Celsius
- Commande de prise de force montée sur le tableau de bord avec témoin
- Système d'affichage d'informations relatives au moteur

Autres:

- Le camion doit être livré en rouge Garde côtière avec une couleur d'habitacle appropriée.
- Un représentant du groupe IMC-STI de Dartmouth se réserve le droit d'examiner les caractéristiques finales détaillées soumises pour le camion.

APPENDICE 1 - QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les soumissionnaires sont priés de remplir le questionnaire suivant:

ques matiè routi	La présente appendice n'est pas utionnaire technique générique ère de véhicules de la classe visée. er de classe 8 avec flèche articulétée sur châssis pour les exigences	couvrant la majorité des acq Référer à Annexe « A » - Tr ée (grue) d'une capacité de	uisitions er acteur
	Remplir les rubriques suivantes, détails sur le ou les produits offerts.	lorsqu'elles s'appliquent, afin	ı de donneı
(1)	Cabine et châssis Marque :	Modèle :	
(2) lb	Année: PNBVlb	PNBC	
(3) pouc	Dimensions Empat.:es	pouces Voie :	
(4)	Moteur Marque :	Modèle :	
tr/mir	Puissance nette :	HP à	
	Couple net :	pi-lb à	tr/min
(B) (5)	Rideau de radiateur Marque : Transmission Marque : N ^{bre} de rapports :	Modèle : Modèle :	
(B)	Embrayage Type :	Grosseur :	
	Boîte de transfert Marque :	Modèle :	
Rapp (6)	Essieu avant Marque : Capacité :lb	Modèle :	
(7)	Essieu arrière Marque :	Modèle :	
	Capacité :lb Rapp	port(s):	
(8)	Suspension Capacité au sol Avant :	lb chacun Ar	nortisseurs

Amort	tisseurs :		Arriei	'e :	_lb chacun	
			Auxiliaire : _		lb chacun	
		ant - taille	t - taille : □		Pli/indice :	
Seme	Ar	Arrière - taille :			Pli/indice :	
Seme	De elle :	e secours -	taille :		Pli/indice :	
(10)	Cadre Maté en livres.		iau :		Moment de flexion :	
(B)	Renfort en livres.		Type :		Moment de flexion :	
(11)	Réservoir(s) de carburant Quantité : Type(s) :					
Empla	acement :		Capacité	e (chacun) :	gallons	
(12) CCA	Batterie(s) Qua		tité :	Сар	pacité individuelle :	
		Capa	cité totale : _		CCA	
(13)	Alternate	ur Puiss	ance :	ampè	ères	
(14)	Direction Type : Modèle :					
(15) Arrièr		Туре	:	Grosseur	Avant :	
(B)	Compresseur Capacité :		Marque : Mo pi³/min		dèle :	
(C)	Déshydrateur		Marque :		Modèle :	
(D)	Purgeur o	d'humidité	Marque : _		Modèle :	
(16)	Sièges	Cond	ucteur : Marq	ue :	Modèle :	

	Passager : Marque : Modèle :					
(17)	Accessoires					
(18)	Instruments					
(19)	PERFORMANCE DUE VÉHICULE (à pleine charge)					
	Vitesse nominale maximale : mi/h (SAE J688)					
	Chasse-neige Marque:e:					
Longueur de la lame:pouces Hauteur de l'entrée:pouces						
	Sortie:pouces					
(21)	Trémie/épandeuse - Spécifications Marque: Modèle:					
	Capacité:					
	Puissance du moteur:					
	Rapport d'engrenage:					
	Largeur d'épandage: minimum pieds maximum pieds					
(22)	Benne basculante Marque: Modèle: Capacité: verges cubes					
pouces	Dimensions Longueur intérieure: pouces Largeur:					
	Hauteur - Avant:poucespouces					
	Haillon:pouces					